



**DECISION DU PRESIDENT
DELEGATION DU COMITE SYNDICAL**

N° 15-25

Objet :

**Renouvellement d'une conduite
d'eau potable, route de la gare,
chemin Bugy-Charville, place du
Lac et reconstruction de la station
de pompage Chazelles**

Commune de Saint Alban les Eaux

**Avenant n°1 avec le groupement
SADE (mandataire)/ Pontille**

Roannaise de l'Eau a notifié le marché renouvellement d'une conduite d'eau potable, route de la Gare, chemin Bugny-Charville, place du Lac et reconstruction de la station de pompage Chazelles sur la commune de Saint Alban les Eaux au groupement SADE (mandataire)/PONTILLE le 17/10/2014.

Lors de la réalisation des travaux, des prestations supplémentaires et modificatives ont été décidées entre le maître d'ouvrage et le titulaire entraînant une augmentation du montant du marché de 33 254,21 € HT et la création de prix nouveaux.

En conséquence, Monsieur le Président,

DECIDE

1°) d'approuver l'avenant n°1 au marché renouvellement d'une conduite d'eau potable, route de la Gare, chemin Bugny-Charville, place du Lac et reconstruction de la station de pompage Chazelles sur la commune de Saint Alban les Eaux avec le groupement SADE (mandataire)/ PONTILLE ayant pour objet la création de prix nouveaux et augmentant le montant du marché de 33 254,21€ HT HT ;

2°) de signer l'avenant correspondant ;

3°) de dire que les dépenses seront prélevées sur les crédits ouverts au budget concerné.

Accusé de réception - Mairie de Roanne

042-254202211-20150903-DC15-25-AU

Roanne, le

13 SEP. 2015

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/09/2015

LE PRESIDENT,

**Conformément à la
délégation accordée par
le Comité Syndical du
29 avril 2015 ;**

Vu le rapport suivant :

Le Président,

Daniel FRECHET